

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE**  
**SEANCE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023**

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Quorum : 20

Convocation : 23/11/2023

Affichage de la convocation : 23/11/2023

Présents : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Nombre de votants : 28

Le jeudi 30 novembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Georges Brassens sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 23/11/2023.

Présents : M. POIRIER Franck, M. AGIN Didier, Mme BEAUDOIRE Céline, Mme BELLEPERCHE Nicole, M. BOUTTIER Jean-Jacques, M. DESMONTS Noël, M. DEVISE Gérard, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, Mme ENGRAND Corinne, Mme FONTAINE Estelle, M. GUYOT Philippe, M. HAMELIN Henri, M. LARRIVIERE Jean, M. LEPRETRE Laurent, M. MANNOURY César, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Jocelyne, Mme PARENT Marie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, M. SIMONNET Marc.

Absents Excusés : Mme CHAMARET Stéphanie, M. DUGUET Christian (donne pouvoir DJENNADI-MENEGHINI Virginie), M. GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à Mme MARTIN Jocelyne), Mme LAMARRE Nicole (donne pouvoir à M. PETIT Bruno), Mme LESSIRARD Emmanuelle (donne pouvoir à M. GUYOT Philippe), Mme MARTIN Valérie, Mme RICHARD Céline (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M. POIRIER Franck).

Absents : M. BEAUDOIRE Julien, M. BILLON Arnaud, M. BLANCHARD Cyril, Mme GOSNET Cindy, M. HAGHEBAERT Frédérick, Mme MASSE Maryse, M. MASSON Didier, Mme VIELJEUX Georgina, Mme WINCZURA Karine.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services

Monsieur DUGUET Christian arrive dans la salle du conseil municipal à 20h00 et prend part aux délibérés à partir du point n°6. Monsieur DUGUET Christian a donné pouvoir à Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie, de facto ce pouvoir n'est pas suivi d'effet à partir du point n°6 - DELIBERATION 2023-11-03.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose :

- de rajouter à l'ordre du jour le sujet suivant : « Point 13 - Commune déléguée de Randonnai : droit de passage sur la parcelle communale cadastrée Section 343 B n° 600 »
- d'intervertir l'ordre chronologique des sujets abordés aux points 3 et 4

L'assemblée approuve l'ordre du jour comme exposé ci-dessus.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 octobre 2023
- 3) Convention cadre Petites villes de demain valant Opération de revitalisation de territoire multisite sur Longny au Perche, Neuilly sur Eure, Tourouvre, Randonnai, Saint Maurice lès Charencey
- 4) Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal
- 5) Travaux de sécurisation du centre bourg de Bubertré : chiffrage des travaux
- 6) Commerce 21 rue du 13 août 1944 à Tourouvre : étude de faisabilité pour l'aménagement du site
- 7) Budget principal 2023 : décision modificative n°4
- 8) TE 61 : programme de travaux de rénovation de l'éclairage public
- 9) Subventions aux associations : point 2023
- 10) Label « Villages Etapes » : bilan 2023

11) Parc Naturel Régional du Perche : rapport d'activité

12) Repas des anciens : encaissement de chèques

13) Commune déléguée de Randonnai : droit de passage sur la parcelle cadastrée Section 343 B n° 600

14) Questions diverses.

**Point 1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame BEAUDOIRE Céline est désignée secrétaire de séance.

**Point 2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 octobre 2023**

Monsieur le Maire indique que le sujet est reporté au prochain conseil municipal de décembre.

**Point 3 - Convention cadre Petites villes de demain valant Opération de revitalisation de territoire multisite sur Longny au Perche, Neuilly sur Eure, Tourouvre, Randonnai, Saint Maurice lès Charencey.**

Monsieur le Maire présente Madame Aude FORT, Cheffe de projet PVD-ORT au sein de la Communauté de communes des hauts du Perche et l'invite à présenter le projet de convention ad' hoc.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux ont été destinataires du projet de convention et de ses annexes.

Madame FORT Aude fait une présentation condensée du dispositif.

Cf annexe 1 jointe au procès-verbal.

Madame PARENT Marie indique que le sujet est abstrait.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la traduction des projets de la dernière campagne aux élections municipales agrégés dans ce document et aux perspectives de réalisation à plus ou moins long terme selon les opérations.

En amont et dans un premier temps, un groupe de travail s'est constitué durant la période dite de « Covid » pour établir collégialement (élus et administrés) un Projet de territoire pour la commune de Tourouvre au Perche. Par la suite, et dans le cadre de l'établissement d'une convention ORT, les communes déléguées de Randonnai et Tourouvre ont précisé les dossiers en un document unique ; celui-ci est d'ailleurs intégré à la convention ORT.

Madame FORT Aude expose que le dispositif permet de synchroniser les projets communaux à ceux de l'intercommunalité en gardant un fil rouge de stratégie globale sur le territoire. Rien n'est figé, au fil de l'eau les trajectoires peuvent bouger et les fiches actions évoluer.

Monsieur PETIT Bruno fait remarquer que seulement 5 pôles sont intégrés à ce dispositif.

Madame FORT Aude expose que les projets transversaux concernent l'ensemble des communes sur le territoire : la mobilité, les logements vacants, le sport, entre autres.

**DELIBERATION 2023-11-01**

**Approbation du projet de territoire élaboré à l'échelle de la Communauté de Communes des Hauts du Perche et signature de la convention cadre Petites Villes de Demain valant « Opération de revitalisation de territoire » (ORT).**

Vu le programme national Petites Villes de Demain ;

**Considérant** l'identification par les compétences de la Communauté de Communes des Hauts du Perche et les objectifs stratégiques de convergence des politiques d'habitat, de commerces, de mobilité, de services et d'espaces publics,

**Considérant** les motivations de la Communauté de Communes des Hauts du Perche dans ce dispositif tenant au renforcement de l'offre de services dans les bourgs et les villes-centres, mais aussi à l'organisation de leur maillage et au développement de synergies entre elles, notamment en matière d'équipements ;

La Communauté de communes des Hauts du Perche s'est engagée en 2021 dans l'élaboration d'un projet de territoire global et fédérateur formalisé par la signature d'une convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain le 4 mai 2021 avec l'Etat, le Département de l'Orne et la Région Normandie afin de :

1. Se doter d'une stratégie urbaine globale et partagée d'un pôle multisite portant sur la revitalisation et l'attractivité de la Communauté de Communes des Hauts du Perche et en particulier de ses communes-centre :

- Longny-au-Perche, commune déléguée de Longny les Villages, commune lauréate du programme « Petites villes de demain »,

- Saint-Maurice-lès-Charencey, commune déléguée de Charencey,
  - Tourouvre, commune déléguée de Tourouvre au Perche,
  - Randonnai, commune déléguée de Tourouvre au Perche,
2. Construire une vision à moyen et long terme pour répondre aux défis de demain,
  3. Adopter une méthode de travail partenariale, transversale et de concertation, voire de participation de la population,
  4. Ne pas engager de projet susceptible de nuire aux centres-bourgs,
  5. S'engager dans une démarche de sobriété foncière et d'adaptation de la ville au changement climatique.

La convention présente le diagnostic du territoire intercommunal, les enjeux et axes prioritaires qui se déclinent en plans d'actions, sous 5 thématiques (habitat, commerces, mobilité, service, espaces publics) déclinés en 8 orientations stratégiques, et formalisés en 21 actions.

Les huit objectifs stratégiques sont les suivants :

- Conforter l'ingénierie, l'animation, pour la gestion de projet
- Engager une politique de réhabilitation du parc de logements
- Accompagner la diversification du parc de logements
- Mettre en place une stratégie de revitalisation commerciale des centres-bourgs
- Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle
- Renforcer l'offre de services à la personne en ciblant l'enfance-jeunesse et la santé
- Développer une politique culturelle et sportive favorisant la cohésion sociale
- Développer une stratégie foncière et immobilière de rénovation des espaces publics, afin de valoriser durablement les centres-bourgs

Les périmètres d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) ont été établis sur les 5 pôles de centralité Longny-au-Perche, Neuilly-sur-Eure, Tourouvre, Randonnai et Saint-Maurice-lès-Charencey. L'ORT confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux pour renforcer l'attractivité commerciale, la réhabilitation de l'habitat, faciliter les projets expérimentaux, mieux maîtriser le foncier dans les centres-bourgs.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

**Votants : 28    Pour : 28    Contre : 0    Abstention : 0**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE le projet de territoire de la Communauté de Communes des Hauts du Perche décrit dans la convention-cadre et annexée à la présente délibération, ainsi que ses orientations, actions et intentions de projets qui en découlent ;**

**APPROUVE, la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire multisite sur Longny-au-Perche, Neuilly-sur-Eure, Tourouvre, Randonnai et Saint-Maurice-lès-Charencey ;**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire, les éventuels avenants et tous les documents y afférents ;**

**AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation des projets.**

**Point 4 - Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

**DECISION N°2023-112**

Décide d'accepter l'établissement d'une convention avec des bénévoles présents sur le **chantier participatif du 21 octobre 2023 sur la commune déléguée de Tourouvre** (Travaux de peinture au local situé rue du 8 mai 1945, mis à disposition au Comité des Fêtes de Tourouvre par la CDC des Hauts du Perche).

**DECISION N°2023-113**

Décide de procéder, au profit du locataire d'un logement sur la commune déléguée d'Authueil (ledit locataire quittant le logement), au **remboursement du stock de propane affecté au logement** et restant dans la citerne : **1 106,50 €.**

#### **DECISION N°2023-114**

Décide d'accepter le devis n° 36526-0001 du 3 octobre 2023 de **Hebdos Communication** Place du Général de Gaulle 61400 MORTAGNE AU PERCHE, concernant l'offre dite « **J'aime mes commerces** » pour une parution au journal **Le Perche**, d'un montant de **1 500 € HT**.

*Monsieur LEPRETRE Laurent demande : de quoi s'agit-il ?*

*Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une campagne d'information dans les journaux **Le Perche** et **Le Réveil Normand** sur la présentation des commerces sur la commune.*

#### **DECISION N°2023-115**

Décide d'accepter la proposition de convention du 9 octobre 2023 de **Te61** 6 rue de Gâtel 61250 VALFRAMBERT, concernant des **travaux de remplacement d'un coffret classe II, rue St Gilles, sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 233,90 € TTC.**

#### **DECISION N°2023-116**

Décide d'accepter la proposition de convention du 9 octobre 2023 de **Te61** 6 rue de Gâtel 61250 VALFRAMBERT, concernant des **travaux de remplacement d'une horloge, La Haie Châtel, sur la commune déléguée d'Authueil, pour un montant de 473,46 € TTC.**

#### **DECISION N°2023-117**

Décide d'accepter le devis n° D23-00107 du 1 octobre 2023 de **MOLVEAUX Kilian** Villeneuve Lignerolles 61190 TOUROUVRE-AU-PERCHE, concernant la fourniture d'une **baie de brassage pour le WIFI PUBLIC** à la mairie et à la **salle des fêtes de la commune déléguée de Prépotin** ainsi qu'à la **mairie de la commune déléguée de La Poterie au Perche**, d'un montant de **1 932,27 € HT**.

#### **DECISION N°2023-118**

Décide d'accepter le devis n° D23-00108 du 8 octobre 2023 de **MOLVEAUX Kilian** Villeneuve Lignerolles 61190 TOUROUVRE-AU-PERCHE, concernant l'installation du **WIFI PUBLIC** à la **salle des fêtes de la commune déléguée de Bubertré, pour un montant de 320 € HT.**

#### **DECISION N°2023-119**

Décide d'accepter le devis n° DEV00000847 du 13/10/2023 de **l'EURL PIERRE SPS** 8 rue Saint André 72000 LE MANS, concernant la **mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé** de niveau 3 pour les **travaux de viabilisation (1<sup>ère</sup> tranche) du lotissement communal LES TOUCHES**, d'un montant de **760 € HT**, sur la **commune déléguée de Tourouvre.**

#### **DECISION N°2023-120**

Décide d'accepter le devis du 25 octobre 2023 de **MOUSSET Jean-Paul et Fils** lieu-dit La Vigne 61560 ST GERMAIN DE MARTIGNY, concernant les **travaux de relevage de deux concessions (n° 55 et n° 56)**, sur la **commune déléguée d'Authueil, pour un montant de 360,00 € TTC.**

#### **DECISION N°2023-121**

Décide d'accepter le devis du 26 septembre 2023 de **Peinture LACROIX Père et Fils** 401 Le Chatelet 61270 AUGUAISE, concernant la **réfection de la peinture sur le portail et le portillon du cimetière rue du 8 mai 1945, sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 1 596,00 € TTC.**

*Monsieur LEPRETRE Laurent demande des explications sur la dépense.*

*Monsieur POIRIER Franck expose qu'un administré a pris à sa charge la réfection du portail d'entrée du cimetière rue de la Verrerie à Tourouvre. Il convenait de faire de même au portail de la seconde entrée, rue du 8 mai 1945.*

#### **DECISION N°2023-122**

Vu les conventions financières du TE61 portant sur les travaux de renouvellement de l'éclairage public des communes déléguées d'Authueil et Bubertré, se décomposant comme suit :

TYPE DE TRAVAUX	Coût prévisionnel		Participation prévisionnelle TE61 €	%	Reste à charge pour la commune de TOUROUVRE AU PERCHE
	€ TTC				
Autheuil, Rue Robert Giffard Eclairage public - 6 candélabres - Led	€ TTC	4 286.48	2 880.51	70,00	1 405.97
Bubertré, Centre bourg (rue de l'église Saint Michel/Mairie) Eclairage public - 12 candélabres - Led	€ TTC	6 541.70	2 512.01	40,00	4 029.69

**Décide d'accepter les conventions ci-dessus mentionnées**

*Monsieur LEPRETRE Laurent demande pourquoi les subventions sont différentes : 40% et 70%.*

*Monsieur Le Maire expose que les subventions accordées diffèrent selon la nature du mode d'éclairage au mercure (70%) ou au sodium (40%)*

**DECISION N°2023-123**

Décide d'accepter le devis n° 814 du 16 octobre 2023 de **Biard Roy** 51 rue Joseph Roy 76570 SAINTE AUSTREBERTHE, concernant le **remplacement d'un appareil électronique de mise en volée de la cloche de l'église de Randonnai, pour un montant de 1 335,00 € HT.**

**DECISION N°2023-124**

Décide d'accepter le devis n° 23/29 du 14 septembre 2023 de l'Association LA LOURE 2 rue Saint Martin 14500 VIRE concernant une **animation déambulatoire sur le marché le 3 novembre 2023 à l'occasion de la Fête du terroir et du Festival Attache ta Tuque, pour un montant de 620,00 € TTC, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

*Madame ENGRAND Corinne demande des explications sur le financement de ces animations.*

*Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie indique que le Festival attache ta tuque est financé par le budget des Muséales et la fête du terroir par la commune. Il convenait de coupler ces deux évènements sur une même journée.*

**DECISION N°2023-125**

Décide d'accepter le devis n° D23-00112 du 16 Octobre 2023 de **MOLVEAUX Killian** Villeneuve Lignerolles 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant la mise aux normes électriques **dans les bureaux administratifs (service de la comptabilité et du conseiller numérique), pour un montant de 766,94 € TTC, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

**DECISION N°2023-126**

Décide d'accepter le devis n° 14433 du 17 Octobre 2023 de **LINEOTEC** 42 rue Lazare Carnot 61000 ALENCON concernant : la pose de **bornes WIFI PUBLIC supplémentaires :**

- Salles des fêtes de Prépotin et Bubertré
  - Salle Giffard à Autheuil
  - Mairie de Champs
  - Clocher de l'église de Randonnai
  - Le contrat de supervision des bornes Wifi et d'assistance annuel
- pour un montant total de 1 136,00 € HT.**

**DECISION N°2023-127**

Décide d'accepter les devis de **MOLVEAUX Killian** Villeneuve Lignerolles 61190 TOUROUVRE AU PERCHE :

- Devis n°D23-00113 du 16 octobre 2023 concernant la **fourniture et la pose d'une prise de courant pour le WIFI PUBLIC au stade sur la commune déléguée de Randonnai, pour un montant de 197,00 € HT,**
- Devis n°D23-00117 du 23 octobre 2023 concernant la **fourniture et la pose d'une prise de courant dans le clocher de l'église sur la commune déléguée de Randonnai pour un montant de 75,00 € HT.**

**DECISION N°2023-128**

**Vu la délibération n°2023-02-04 du 15 février 2023 portant Aménagement de plateformes de tri et de conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères,**

Vu les crédits inscrits au budget 2023,

**Vu le devis n°188 du 19/01/2023 de la société Zunino TP 28 rue de Réno 61400 SAINT MARD DE RENO, portant sur l'aménagement de plateformes de tri et de conteneurs semi enterrés pour les ordures ménagères sur les communes déléguées d'Authueil, Bivilliers, Champs, Prépotin, La Poterie au Perche, Tourouvre (les travaux sur la commune déléguée de Lignerolles sont individualisés sur un autre devis)**

**Pour un montant de 41 643.00€ HT (en sus : taxe recyclage des déchets 0.40%)**

Considérant qu'il est opportun d'établir un **échancier de paiement des prestations,**

**Décide d'accepter les prestations exposées supra, selon l'échéancier de paiement par acomptes suivant :**

ACOMPTE	COMMUNES DELEGUEE	€ HT	LIEU	TRANCHE
Acompte A-1	TOUROUVRE	8 546.00	Plate forme Agrial	Tranche ferme
Acompte A-2	TOUROUVRE	1 010.00	Aire de camping cars	Tranche ferme
Acompte A-3	TOUROUVRE	2 270.00	rue Gabriel Vaugeois	Tranche optionnelle
Acompte B	BIVILLIERS	2 330.00		Tranche ferme
Acompte C	CHAMPS	3 780.00		Tranche ferme
Acompte D	PREPOTIN	6 335.00		Tranche ferme
Acompte E	AUTHEUIL	11 287.00		Tranche ferme
Acompte F	LA POTERIE AU PERCHE	6 085.00		Tranche optionnelle
		41 643.00		
Taxe recyclage des déchets en sus :				
0,40%				

*Monsieur le Maire précise que les travaux pour la commune déléguée de Lignerolles font l'objet d'un engagement de crédits complémentaires.*

*Monsieur LARRIVIERE Jean demande le fonctionnement de la collecte des ordures ménagères sur la commune.*

*Monsieur le Maire expose que rien ne change sur les communes déléguées sauf sur Tourouvre.*

*Dorénavant sur cette commune déléguée tous les habitants ont un service de porte à porte. Les administrés déposent leur sac poubelle au pied de leur habitation ou chemin.*

*Mardi : sac gris (ordures ménagères)*

*Vendredi : sac jaune (tri)*

*Monsieur le Maire rappelle que subsistait un problème de salubrité ; 75 bacs étaient décimés sur la commune déléguée de Tourouvre. Les chiffres sont alarmants : sur la commune seulement 30% des déchets sont triés contre 60% dans le Perche.*

*Monsieur PETIT Bruno rappelle que le surcoût inhérent sera à la charge des administrés en finalité*

*Le SMIRTOM se devait de faire évoluer la collecte.*

*Pour ce qui est des résidents secondaires, un badge leur sera dédié pour que ceux-ci déposent leurs déchets dans des bacs enterrés dédiés.*

*Madame PARENT Marie informe que les sacs noirs sur la commune déléguée de Tourouvre sont dès à présent interdits, les agents du SMIRTOM sillonnent la campagne pour apporter toutes les informations nécessaires à ce nouveau fonctionnement.*

*Monsieur HAMELIN Henri indique que des animaux (chiens, chats) risquent d'éventrer les sacs.*

*Madame RADIGUET Angéline indique que les gens vont mettre leurs sacs ailleurs.*

*Madame BEAUDOIRE Céline expose que des communes à proximité (Bellême, Mortagne au Perche, L'Aigle) ont ce système de collecte et que les retours des élus sont globalement positifs. Les agents du SMIRTOM sont vigilants et au besoin vont à la rencontre des administrés.*

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les ménages doivent pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée, afin que les collectivités les valorisent en solutions de compostage. Cette mesure fait partie de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC). Des solutions d'implantation de composteurs collectifs seront à étudier. Des composteurs individuels peuvent être fournis à l'achat auprès du SMIRTOM du Perche Ornaïs.

#### **DECISION N°2023-129**

Décide d'accepter le devis n°13680 de **Lineotec** 42 rue Lazare Carnot 61000 ALENCON, concernant **l'installation d'une borne WIFI PUBLIC en extérieure, pour un montant de 610,00 € HT aux Muséales, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

#### **DECISION N°2023-130**

Décide d'accepter le devis n° CDEV15512 du 26 octobre 2023 de **SDM Espace Emeraude** RN 26 61300 SAINT SULPICE SUR RISLE, concernant des travaux d'entretien de la balayeuse pour un montant de **690,31 € HT sur la commune de Tourouvre-au-Perche.**

#### **DECISION N°2023-131**

Décide d'accepter le devis n° 73383 du 23 octobre 2023 de **Rexel L'Aigle** 2 Allée de la Frémondrière 61300 L'AIGLE, concernant **l'achat de fournitures nécessaires pour réparation des décorations lumineuses de Noël, pour un montant de 670,83 € HT, sur la commune déléguée de Randonnai.**

#### **DECISION N°2023-132**

Décide d'accepter le devis n° D23-00119 du 29 octobre 2023 de **Molveaux Kilian Villeveuve Lignerolles** 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant la **mise aux normes de l'alimentation des décorations de Noël du centre bourg, pour un montant de 2 675,20 € HT, sur la commune déléguée de Tourouvre.**

#### **DECISION N°2023-133**

Décide d'accepter le devis n° D-23110486 du 12 Novembre 2023 de **Dom'Instal'** BOURGERIE Dominique La Haie Châtel Autheuil 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, concernant le **remplacement du chauffe-eau de la mairie, pour un montant de 446,36 € HT, sur la commune déléguée de Randonnai.**

#### **DECISION N°2023-134**

**Vu la délibération n°2023-05-04 du 24 mai 2023** portant sur le vote des subventions aux associations – budget 2023, notamment pour l'association USAT dont le montant de 5 900 € a été réparti comme suit : 2500 € frais de fonctionnement et 3 400 € investissement de matériel.

Décide d'accepter le devis n° DV0676462 du 13 Novembre 2023 de **France-Barnums** 6B ZA Bel Orme 22970 PLOUMAGOAR, concernant **l'acquisition de 5 barnums (3mx3m : 3 + 3mx6m : 2), pour un montant de 3 268,30 € HT, pour la commune de Tourouvre-au-Perche. Une convention de mise à disposition du matériel sera à établir entre la commune et l'USAT.**

#### **DECISION N°2023-135**

Décide d'accepter le devis n° 1769029 du 3 octobre 2023 de **Frans Bonhomme** Rue François Arago ZI Nord 61250 VALFRAMBERT, concernant l'acquisition de **tuyaux de drainage pour le lieu-dit « Le Bignon » sur la commune déléguée de Tourouvre, pour un montant de 3 533,70 € HT.**

## Point 5 - DELIBERATION 2023-11-02

### Travaux de sécurisation du centre bourg de Bubertré : chiffrage des travaux

Monsieur le Maire expose que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 2 novembre pour étudier le rapport d'analyse des offres qui concernent les travaux de sécurisation du centre bourg de Bubertré.

Le classement par ordre décroissant de points attribués est le suivant :

N° PLI	ENTREPRISE	MONTANT TTC	VALEUR TECHNIQUE					VALEUR FINANCIERE	TOTAL POINTS	CLASST
			A1	A2	A3	A4	TOTAL			
			10 pts	10 pts	10 pts	10 pts	40 pts			
4	SA TOFFOLUTTI	84 964,91	9,60	7,60	6,40	10,00	33,60	55,32	88,92	1
3	GUERIN TP	78 373,62	8,80	4,00	6,00	8,75	27,55	60,00	87,55	2
1	COLAS France	97 875,20	10,00	9,20	10,00	10,00	39,20	48,06	87,26	3
2	EUROVIA Basse Normandie	102 061,09	10,00	10,00	8,40	10,00	38,40	46,08	84,48	4

A1. Organisation & qualité / A2. Phasage, planning / A3. Aspects techniques / A4. Aspects environnementaux et sociaux

Les membres de la CAO ont émis un avis favorable à l'attribution du marché public de travaux à l'entreprise TOFFOLUTTI pour un montant de 84 964.91€ TTC.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande le coût de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire informe que le coût est de 7 614€ TTC.

Monsieur GUYOT Philippe expose le projet de sécurisation et indique que l'implantation de plateaux permettra de réguler la vitesse à 30 km/h

Monsieur le Maire rappelle les subventions attribuées :

DETR : 24 000 €

DEPARTEMENT - FAL : 36 540 €

**Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**VALIDE l'offre de l'entreprise SA TOFFOLUTI pour un montant de 84 964.91€ TTC, qui concerne les travaux exposés supra,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

*Monsieur DUGUET Christian arrive dans la salle du conseil municipal à 20h00 et prend part aux délibérés à partir du point n°6. Monsieur DUGUET Christian a donné pouvoir à Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie, de facto ce pouvoir n'est pas suivi d'effet à partir du point n°6 - DELIBERATION 2023-11-03.*

## Point 6 - DELIBERATION 2023-11-03

### Commerce 21 rue du 13 août 1944 à Tourouvre : étude de faisabilité pour l'aménagement du site

Vu la délibération n°2023-10-05b du 26 octobre 2023 portant « Commerce n°21 rue du 13 Août 1944 – Tourouvre : étude d'aménagement du site ».

Monsieur le Maire informe que deux candidatures ont été déposées pour l'activité d'épicerie dans ce commerce.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas de lieu d'accueil pluridisciplinaire pour de futurs professionnels de santé. Actuellement la commune loue un local à Tourouvre pour accueillir les médecins généralistes salariés du Département. De surcroît, les professionnels de santé sur la commune recherchent des locaux adaptés et regroupés en une entité.



Monsieur le Maire rend compte de la consultation d'architectes pour l'étude de faisabilité exposée ci-dessus et expose que le mode de calcul des honoraires est différent pour chacun :

1) CMA

- Etude de faisabilité : 3 300€ HT
- Maîtrise d'œuvre complète portée à 12% (travaux 200 000€) ou 14% (travaux 100 000€) ou (travaux 16 % 50 000€). L'étude faisabilité initiale est à déduire.

2) TALIGO

- Etude de faisabilité : 2 850€ HT
- Maîtrise d'œuvre complète se décompose comme suit :
  - Honoraires pour les études préalables : entre 55 et 65 € /m<sup>2</sup>
  - Honoraires de suivi de chantier : 9% des travaux. L'étude faisabilité initiale est à déduire.

Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie et Madame RADIGUET Angéline demandent que soit étudié plus précisément les offres.

**Votants : 21 Pour : 19 Contre : 2 (DJENNADI-MENEGHINI Virginie et Madame RADIGUET Angéline)**

**Abstention : 7 (M. POIRIER Franck, M. DUGUET Christian, M. DESMONTS Noël, ENGRAND Corinne, M. HAMELIN Henri, LEPRETRE Laurent, Mme PARENT Marie)**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**VALIDE l'offre de l'entreprise CMA pour un montant de 3 300€ HT, qui concerne les travaux exposés supra, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

**Point 7 - DELIBERATION 2023-11-04**

**Budget principal 2023 : décision modificative n°4**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du budget primitif principal 2023,

Vu les décisions modificatives numérotées N°1, N°2 et N°3,

Monsieur le Maire propose que soient réévalués les crédits votés au budget :

**- pour la section d'investissement :**

-Dépenses : le changement d'imputation de plusieurs opérations de travaux, l'ouverture de crédits portant sur les travaux d'éclairage public, l'augmentation des crédits alloués au remboursement de la dette et à certaines opérations de travaux (Wifi public, installation de la fibre sur les 10 communes déléguées, mise au norme incendie, travaux sur des bâtiments communaux).

-Recettes : une inscription du montant des participations du TE 61 concernant les travaux d'éclairage public et des subventions DETR et DSIL sur les opérations de travaux.

Considérant qu'il convient de réajuster les crédits budgétaires,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°4 afférente au budget principal 2023, ci-annexée.

**Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**-APPROUVE la décision modificative n°4 afférente au budget principal 2023, telle que ci-annexée.**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-10222-112 : BOULANGERIE RANDONNAI	0,00 €	0,00 €	66 600,00 €	0,00 €
R-10222-114 : VRD 14 LOGEMENTS ET COMMERCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	142 614,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>66 600,00 €</b>	<b>142 614,00 €</b>
R-1323-114 : VRD 14 LOGEMENTS ET COMMERCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
R-13251 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 995,00 €
R-13251-114 : VRD 14 LOGEMENTS ET COMMERCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	169 003,00 €
R-13258 : Subv. non transf. Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	122 373,00 €
R-13461 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 917,00 €
R-13461-112 : BOULANGERIE RANDONNAI	0,00 €	0,00 €	90 521,00 €	0,00 €
R-13461-114 : VRD 14 LOGEMENTS ET COMMERCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	103 000,00 €
R-13462-114 : VRD 14 LOGEMENTS ET COMMERCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	113 280,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 521,00 €</b>	<b>650 568,00 €</b>
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	1 939,00 €	0,00 €	0,00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 439,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2041512-114 : VRD 14 LOGEMENTS ET COMMERCE	266 670,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041582 : Subv. autres groupem. - Bâtiments et installations	0,00 €	15 432,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>266 670,00 €</b>	<b>15 432,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	26 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138 : Autres constructions	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	14 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152 : Installations de voirie	58 872,00 €	20 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	0,00 €	253 355,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-100 : RESEAU CHALEUR BOIS TOUROUVRE	0,00 €	15 945,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538 : Autres réseaux	0,00 €	22 694,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21558 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838-113 : WIFI PUBLIC	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>99 872,00 €</b>	<b>335 194,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2312 : Agencements et aménagements de terrains (en cours)	0,00 €	10 865,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-100 : RESEAU CHALEUR BOIS TOUROUVRE	15 945,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-112 : BOULANGERIE RANDONNAI	157 121,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	113 000,00 €	50 172,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-114 : VRD 14 LOGEMENTS ET COMMERCE	0,00 €	868 506,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>286 066,00 €</b>	<b>929 543,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-275 : Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-458103 : VRD14 LOGEMENTS SOCIAUX LE PARC, LE BUISSON et ROUTE DE STE ANNE	601 836,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 458103 : VRD14 LOGEMENTS SOCIAUX LE PARC, LE BUISSON et ROUTE DE STE ANNE</b>	<b>601 836,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-458203 : VRD14 LOGEMENTS SOCIAUX LE PARC, LE BUISSON et ROUTE DE STE ANNE	0,00 €	0,00 €	606 897,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 458203 : VRD14 LOGEMENTS SOCIAUX LE PARC, LE BUISSON et ROUTE DE STE ANNE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>606 897,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 254 444,00 €</b>	<b>1 283 608,00 €</b>	<b>764 018,00 €</b>	<b>793 182,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>29 164,00 €</b>		<b>29 164,00 €</b>

## **Point 8 - DELIBERATION 2023-11-05**

### **TE 61 : programme de travaux de rénovation de l'éclairage public**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de délégation de compétence « éclairage public » au TE61, la commune doit se positionner sur un programme pluriannuel de modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune ; la priorité est donnée aux installations éneergivores.

La proposition de remplacement de candélabres sur Tourouvre au Perche est la suivante :

#### **Tranche 1 :**

- **candélabres à mercure**
- **boules lumineuses**

#### **Tranche 2 :**

- **candélabres à sodium dont la puissance est supérieure ou égale à 150 Watt**

#### **Tranche 3 :**

- **Candélabres à sodium dont la puissance est inférieure à 150 Watt**

La temporalité du programme sera effectuée au regard des subventions attribuées et du reste à charge de la commune. Il conviendra de commencer la tranche 1 dès 2024.

La commune délègue au TE61 la recherche de financement (DETR, Fonds vert, autres).

**Votants : 28    Pour : 28    Contre : 0    Abstention : 0**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE le programme de modernisation de l'éclairage public exposé supra,**

**DELEGUE au TE61 la recherche de financement (DETR, Fonds vert, autres),**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

## **Point 9 - DELIBERATION 2023-11-06**

### **Subventions aux associations : point 2023**

Vu la délibération n°2023-05-04 du 4 mai 2023 portant « subventions (budget 2023) aux associations,

Vu les crédits portés au budget principal 2023, notamment à l'imputation comptable à l'article n°657358 pour un montant de 3 300€ (budget annexe CDC des Hauts du Perche – Muséales)

Monsieur le Maire expose que plusieurs associations ont effectué des demandes de subvention :

- Club de football des Hauts du Perche : 2000 € (frais de fonctionnement, assurance du véhicule 9 places)
- Pétanque de Tourouvre : 300€ (travaux d'aménagement du boulo-drome + frais de déplacement en compétition)
- La chorale Les chants libres : 300€ (nouvelle association)
- Ellipse (animations culturelles et sportives) : 300€ (nouvelle association)

**Votants : 28    Pour : 28    Contre : 0    Abstention : 0**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ATTRIBUE les subventions suivantes sur l'exercice 2023 :**

- **Club de football des Hauts du Perche : 2 000 €**
- **Pétanque de Tourouvre : 300€**
- **La chorale Les chants libres : 300€**
- **Ellipse (animations culturelles et sportives) : 300€**
- **Les Muséales : 3 300€**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.**

**Point 10 - Label « Villages Etapes » : bilan 2023**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie qui fait un point sur les retombées du label « Villages Etape », l'exposé est ci-annexé.

**Point 11 - DELIBERATION 2023-11-07**

**Parc Naturel Régional du Perche : rapport d'activité 2022**

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal ont été destinataires du rapport d'activité 2022 du PNRP. Ce document permet d'avoir une vision d'ensemble des grandes priorités en lien avec la Charte et des actions menées par l'établissement,

L'assemblée n'apporte pas de commentaire complémentaire.

**Votants : 28    Pour : 28    Contre : 0    Abstention : 0**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
APPROUVE le rapport d'activité 2022 du PNRP.**

**Point 12 - DELIBERATION 2023-11-08**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'organisation des « repas des anciens » sur les communes déléguées de Randonnai et Tourouvre, il convient de procéder à la facturation de repas des convives de moins de 65 ans.

Plusieurs chèques ont été déposés, l'encaissement représente les sommes suivantes :

Randonnai : 504€

Tourouvre : 360€

**Votants : 28    Pour : 28    Contre : 0    Abstention : 0**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
APPROUVE l'encaissement des chèques exposés supra.**

**Point 13 - DELIBERATION 2023-11-09**

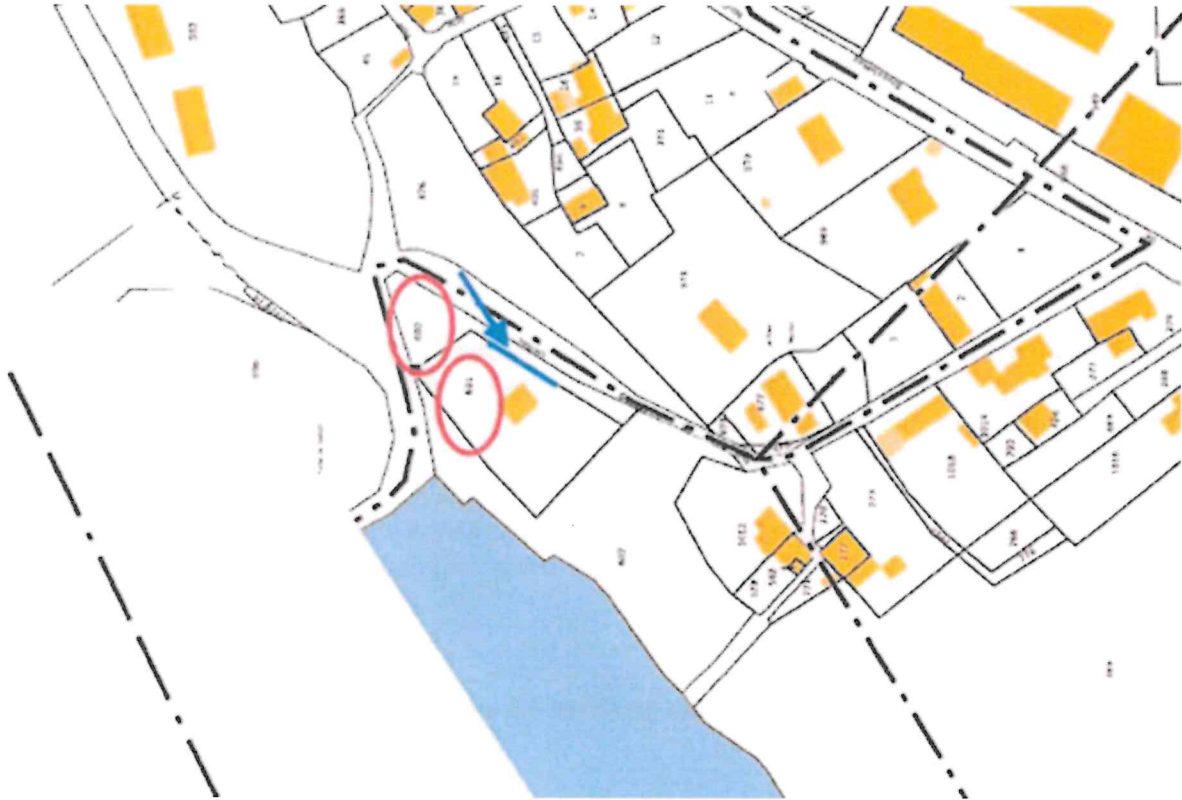
**Commune déléguée de Randonnai : droit de passage sur la parcelle cadastrée Section 343 B n° 600**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques qui informe l'assemblée du dossier suivant :

Une transaction est en cours pour une propriété sise n°14 rue de l'Etang Gaillon à Randonnai, cadastrée Section 343 B n°601.

Cette propriété jouxte une parcelle communale cadastrée Section 343 B n°600.

Le vendeur demande que soit acté le principe de droit de passage sur la parcelle communale, comme indiqué ci-dessous (flèche bleue)



**Votants : 28    Pour : 28    Contre : 0    Abstention : 0**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** une servitude de passage sur la parcelle B600 au profit de la parcelle B601,  
**DELEGUE** Monsieur le Maire délégué de Randonnai à préciser les limites du droit de passage in situ,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou le Maire délégué de Randonnai à signer toutes les pièces nécessaires à la conduite à bonne fin du dossier.

### **Point 13 – Questions diverses**

Monsieur le Maire fait un point sur l'utilisation de la salle Zunino pour une activité de danse « zumba ». Plusieurs échanges ont eu lieu entre la présidente et la collectivité. L'association ne siégeant pas au sein de la commune, le principe de gratuité n'est pas possible (application des délibérés du conseil municipal). Monsieur le Maire propose de demander 100 € pour que l'association termine sa saison (juin 2024).

L'assemblée approuve le principe de demander 100 € à l'association.

Monsieur le Maire en prend acte et informe qu'il fera le nécessaire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (délégation de louage).

Monsieur le Maire fait part de demandes de location de l'immeuble situé au n°17 rue du 13 août 1944 à Tourouvre ; un prix de location est à définir (hors logement).

L'assemblée approuve le principe de location entre 600€ et 650€ TTC (négociable) ; il est indispensable d'accueillir des professionnels de santé sur la commune.

Monsieur le Maire en prend acte et informe qu'il fera le nécessaire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (délégation de louage).

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du nouveau Contrat de territoire, la Région, lors d'une réunion d'arbitrage, a acté le principe de subventionnement à hauteur de 30% des projets pour la boulangerie de Randonnai et de la rénovation de l'immeuble rue de la Verrerie à Tourouvre (4 studios). Il convient d'attendre les notifications en février 2024.

Monsieur DUGUET Christian indique qu'une réunion de la commission du développement économique de la CDC des Hauts du Perche a eu lieu cet après-midi réunissant différents partenaires : banquiers / notaires / assureurs.

Monsieur DEUISE Gérard informe que l'association USAT va embaucher un agent dans le cadre d'un contrat Service Civique, dès le mois de janvier 2024.

ET indique que la mise en place sur le département de la Fibre est à ce jour à hauteur de 81%, contre 69% sur Tourouvre au Perche.

Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie informe que dans le cadre du label Station verte, sera programmé en 2024 deux dates de festivités pour la fête du terroir : au printemps et à l'automne.

Et informe également qu'un concert lyrique aura lieu à l'église Saint Aubin de Tourouvre, l'entrée est libre de participation : le 10 décembre à 16h30.

Madame FONTAINE Estelle rappelle que le club de badminton organise une soirée blackminton le 19 décembre, jour du conseil municipal ; les conseiller-e-s y sont cordialement invités à l'issue de la réunion.

**La séance est levée à 21 heures 20 minutes.**

**La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 19 décembre prochain.**

**Le secrétaire,  
Madame BEAUDOIRE Céline**

**Le Maire,  
Monsieur POIRIER Franck**